



Arles, vendredi 24 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01794

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Modalités d'exploitation (HAUTE SAISON)**Nouveaux Horaires ***
de levées du Pont mobile de Frontignan**Simple information (horaires des levées du pont mobile de Frontignan) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 01/04/2023 à 09:30 au 30/06/2023 à 16:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
au pk 1.240 (Pont Mobile de Frontignan)

- **à partir du 01/09/2023 à 09:30 au 10/11/2023 à 16:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
au pk 1.240 (Pont Mobile de Frontignan)

Commentaire :

les horaires de franchissement du pont mobile de Frontignan publiés dans l'édition en vigueur de l'avis à batellerie N°1 du bassin Rhône-Saône sont ainsi modifiés.

En HAUTE SAISON, les deux ouvertures du pont mobile de Frontignan sont ainsi reprogrammées :

ouverture 1 - 09h30 tous les jours

ouverture 2 - 16h00 tous les jours

Le guichet unique des levées du Pont Mobile, eu égard aux présentes dispositions est la Mairie de Frontignan joignable via la permanence de la halte fluviale communale au : 06 79 73 23 05

*les nouveaux horaires de la saison estivale et de la basse saison feront aussi l'objet d'avis à la batellerie

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

11/11/2023

Par délégation

Joseph VIOLLIN